

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de prestations avec NOE Cinemas

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat de prestations techniques avec la S.A.S. Nord-Ouest Exploitation Cinémas domiciliée Square Raoul Grimoin Sanson 76500 ELBEUF pour l'organisation de trois séances de cinéma en plein air les 2, 8 et 9 juillet 2022 à l'occasion du festival des Mascarets pour un montant de 5.772 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 7 mai 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine